



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 9 décembre 2021

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 199^{ème} séance du 9 décembre 2021 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Approbation du compte rendu du CA du 16 septembre 2021

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Délibération n°2a : Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026

Le Conseil d'administration approuve les orientations stratégiques déclinées dans le projet de Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026 de l'École polytechnique. Il approuve également la trajectoire financière associée qui permet d'assurer en socle la crédibilité et sincérité budgétaire du Contrat.

Délibération n°2b : Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026

Afin d'accroître les ambitions du Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026 et rejoindre la trajectoire à dix ans de l'Institut Polytechnique de Paris, le Conseil d'administration souhaite un soutien accru de l'État en accompagnement de la croissance des ressources propres (entreprises et fondation), notamment à travers le principe d'abondement pérenne complémentaire (matching funds), le PIA 4 ou le plan d'investissements France 2030, permettant ainsi de dépasser les limites du cadre du projet de COP 2022-2026.

Délibération n°3 : Exonération des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de promotion X2019, X2020 et X2021 dont la liste est présentée en séance.

Délibération n°4 : Evolution du cycle ingénieur

Le Conseil d'administration soutient les quatre principes structurants du futur cycle ingénieur polytechnicien :

- (1) possible intégration différenciée des internationaux,
- (2) semestrialisation des années 2 et 3,
- (3) expérience internationale d'un semestre minimum et
- (4) possibilité d'effectuer un semestre d'échange.

Délibération n°5 : CDI sur ressources propres ou fléchées

Le Conseil d'administration approuve les socles et modalités définis en matière de ressources propres (pérennes et fléchées) encadrant l'usage de CDI (en recrutement et en CDIisation) pour une partie des personnels contractuels hors plafond.

Délibération n°6 : Budget Initial 2022

Le Conseil d'administration approuve le Budget Initial 2022.

Délibération n°7 : Plan d'actions de maîtrise des risques 2022

Le Conseil d'administration approuve le plan d'actions de maîtrise des risques 2022 tel que proposé par l'Ecole polytechnique.

Délibération n°8 : Demande de remise gracieuse d'un ancien élève

Le Conseil d'administration rejette la demande de remise gracieuse de Monsieur M., compte tenu de l'absence avérée d'état de gêne. Il reste redevable du remboursement de la somme de 33 976,59 euros envers l'Ecole polytechnique.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Ecole polytechnique